

27 Février 2021 : journée mondiale des ONG

Imaginée par un étudiant en 2009 puis reconnue par 12 pays, la journée mondiale des ONG prend une dimension internationale **le 27 février 2014 avec sa reconnaissance par l'ONU.**

Depuis cette date, le succès mondial de la journée Nationale des ONG a grandi, célébrée par de nombreuses communautés, dirigeants internationaux, collectivités territoriales, entreprises et organisations.

Déclarées d'utilité publique, les ONG (organisations non gouvernementales), ont pour but de défendre et de promouvoir les droits fondamentaux de la personne humaine : les droits de l'Homme.

Petites ou grandes, elles s'efforcent de soutenir l'humanité ; elles doivent parfois se dresser face aux injustices, parfois même à leurs risques et périls, dans des zones de conflits.

L'ONU a souligné l'importance des ONG comme relais et partenaire essentiel de leurs programmes. En effet, la multitude d'ONG réparties dans le monde, toute taille confondue, œuvre et réalise un travail indispensable, parfois dans l'anonymat.

Leur consacrer une journée mondiale, c'est reconnaître leurs caractères incontournables et rendre hommage à tous leurs membres qui travaillent en permanence pour des causes essentielles.

CODEGAZ, ONG créée par des salariés de Gaz de France œuvre depuis plus de 30 ans pour des populations démunies d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Europe (Grèce). Elle s'adresse aux populations pauvres dans le **respect de leur culture** et de leur environnement naturel.

Ses objectifs sont de diminuer, par des actions concrètes, leur misère et leur souffrance, d'organiser le transfert de compétences vers ces bénéficiaires pour les **rendre autonomes** et **assurer la pérennité des réalisations mises en place.**

Ses domaines de compétences sont :

- l'accès aux énergies renouvelables par le recours à plusieurs solutions (solaire, biogaz, biomasse, cuisson solaire, foyers améliorés)
- la sécurité alimentaire et l'agro-nutrition par le développement de méthodes agro-écologiques et par la culture de compléments alimentaires naturels
- l'accès à l'eau et à l'assainissement par la construction d'infrastructures (puits et forages, captage de sources, réseaux d'adduction, systèmes goutte à goutte, toilettes)



Production de biogaz pour 150 personnes à Fianarantsoa (Madagascar)



Forage pour alimentation en eau de l'orphelinat de Kegue au Togo



Accès à l'eau et à l'hygiène pour 1350 personnes en région de Banteay Meanchey (Cambodge)

-l'accès à la santé par la construction de bâtiments médicaux

-l'accès à l'enseignement et à la formation par la construction de bâtiments et/ou d'équipements scolaires



Réhabilitation d'une école primaire pour 280 élèves dans le quartier d'Ampasy à Morondava (Madagascar)



Création d'une bibliothèque à Bomono Ba Mbengue (Cameroun)

-la protection de l'enfance par l'accueil des enfants des rues, le parrainage d'enfants...

-la condition de la femme par la sensibilisation sur l'hygiène, la nutrition, l'éducation des enfants et l'information sur leurs droits pour favoriser leur autonomie et améliorer leurs conditions de vie, la formation professionnelle.



Programme de formation des femmes en milieu rural d'Idku (en zone péri-urbaine d'Alexandrie (Egypte) 20 000 personnes depuis 2009



Développement et production d'herbes médicinales et maraîchage pour 100 élèves au collège de Bharuch (Inde)

Malgré les consignes sanitaires liées à la pandémie au Covid 19 et aux difficultés de mettre en œuvre des actions, CODEGAZ veut poursuivre ses programmes en répondant aux besoins des populations pauvres qui perdurent.

**Vous voulez défendre une cause humanitaire et apporter votre soutien à cette association ?
Plus que jamais, CODEGAZ a besoin de toutes les volontés possibles !**

En ce 27 février, journée mondiale des ONG, N'hésitez plus, et adhérez *!

Faire un don

**Cette adhésion vous permettra d'être informé de ses actions, de participer à ses événements, et pourquoi pas de devenir bénévole, de financer des projets..... Votre cotisation annuelle de 30 euros vous revient à un peu plus de 10 euros, après défiscalisation (66 % des sommes versées sont déductibles de votre impôt sur le revenu).*

CODEGAZ

Tél : + 33 (0) 6 61 65 95 50

✉ contact@codegaz.com

